

**Cahier des charges du poste de  
Délégué à la promotion  
économique**

Crans-Montana, le 30 août 2017

**Association des Communes de Crans-Montana**

Route de la Moubra 66  
3963 Crans-Montana

Tel: +41(0)27 486 87 88  
Fax: +41(0)27 486 87 89

<http://www.cransmontana.ch>

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Profil du poste.....</b>	<b>3</b>
	1.1 <i>Pourcentage de travail.....</i>	3
	1.2 <i>Description résumée du poste .....</i>	3
	1.3 <i>Formation et connaissances professionnelles .....</i>	4
	1.4 <i>Compétences et qualités personnelles et sociales.....</i>	4
<b>2</b>	<b>Identification du poste .....</b>	<b>4</b>
	2.1 <i>Références hiérarchiques.....</i>	5
	2.2 <i>Tâches principales.....</i>	5
	2.3 <i>Modalités de collaboration .....</i>	5
	2.4 <i>Droit à la signature / Délégation de compétences.....</i>	5

# 1 Profil du poste

## 1.1 Pourcentage de travail

100 %

## 1.2 Description résumée du poste

Le délégué à la promotion économique a pour mission d'assurer les domaines d'activité suivants :

- Participer activement au développement économique des 3 communes de l'ACCM (Crans-Montana, Icoigne et Lens) par des actions en faveur des entreprises et des différents partenaires ;
- Appliquer la stratégie régionale définie par l'ACCM en harmonie avec le plan directeur intercommunal, le district et le canton ;
- Assurer une promotion économique active dans les 3 communes ;
- Elaborer et mettre en place un catalogue des infrastructures, terrains, zones, objets sis sur les 3 communes ;
- Etablir un diagnostic des avantages fiscaux des 3 communes ;
- Etre un interlocuteur privilégié auprès de futurs investisseurs sur le territoire des 3 communes ;
- Accompagner et conseiller les futures entreprises et les compagnies existantes ;
- Requérir et suivre les demandes de subvention au niveau communal, cantonal et fédéral ;
- Garantir une veille économique et législative pour les 3 communes ;
- Participer à la Commission Economie et Tourisme, en faire le suivi et participer aux autres séances de travail des commissions de l'ACCM en lien avec la promotion économique ;
- Participer aux séances de travail du District, Canton, Confédération pour la promotion économique ;
- Organiser et gérer un système d'information et de communication sur les activités des 3 communes ciblé selon les circonstances en collaboration avec le responsable de communication de l'ACCM ;
- Maintenir une collaboration étroite avec la promotion économique des communes environnantes ;
- Préparer des préavis sur les dossiers, afin de permettre aux instances politiques de prendre des décisions opérationnelles et/ou stratégiques

### **1.3 Formation et connaissances professionnelles**

- Etre au bénéfice d'une formation supérieure en économie ou en marketing (HES ou équivalent) ou d'une formation jugée équivalente
- Avoir une expérience professionnelle dans l'économie privée ainsi qu'une pratique confirmée dans la gestion de projets
- Posséder un grand intérêt pour le city management
- Disposer de bonnes connaissances des institutions et du cadre légal valaisan et suisse
- Etre doté d'une forte orientation clients et d'un esprit d'innovation
- S'exprimer avec aisance en français / anglais / allemand
- Maîtrise des outils informatiques MS Office
- Capacité d'expertise face au travail de ses pairs
- Facilité à s'imposer en tant que leader dans son domaine
- Faculté de mener des séances multidisciplinaires
- Aptitudes rédactionnelles

### **1.4 Compétences et qualités personnelles et sociales**

- Avoir une capacité à identifier les problèmes et à apporter des solutions
- Savoir instaurer un dialogue avec les spécialistes de chaque domaine
- Communiquer et, au besoin vulgariser à l'intention des divers interlocuteurs
- Démontrer de l'aisance dans les domaines de la négociation
- Savoir gérer le stress
- Etre à l'aise dans le rôle de communicateur
- Avoir des qualités d'anticipation et d'autonomie
- Etre capable de travailler de manière organisée, rigoureuse et précise
- Prioriser facilement ses activités
- Avoir un esprit d'initiative et d'analyse

## **2 Identification du poste**

- Direction : Comité directeur et Secrétaire général de l'ACCM
- Lieu de travail principal : Maison du Feu, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana

## 2.1 Références hiérarchiques

- Le délégué à la promotion économique dépend directement du Secrétaire général de l'ACCM

## 2.2 Tâches principales

- Piloter les différents projets économiques des 3 communes
- Établir des notes, des rapports (techniques, dossiers de justification des besoins, etc.) et des
- Préparer des préavis sur les dossiers, afin de permettre aux instances politiques de prendre des décisions opérationnelles et/ou stratégiques

## 2.3 Modalités de collaboration

Il veille à collaborer notamment avec les groupes cibles suivants :

- Les commissions et sous-commissions de l'ACCM
- Le personnel concerné des communes de l'ACCM
- Les partenaires économiques des 3 communes de l'ACCM
- Les autres communes environnantes
- Les services de l'Etat du Valais et de la Confédération

## 2.4 Droit à la signature / Délégation de compétences

- **Pouvoirs particuliers**  
Aucun
- **Pour les engagements financiers**  
Aucun.
- **Pour les autres engagements / représentation**  
Aucun.